

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité dans la fonction publique (police nationale, gendarmerie, police municipale, sécurité civile...) ou au sein d'entreprises privées. Au cours de sa formation, le candidat reçoit un enseignement général et spécialisé sécurité et prévention, sécurité de l'entreprise, secours à la personne, protection des biens et de l'environnement et sécurité publique. Il bénéficie également d'une préparation aux premiers secours donnant lieu à certificats.

Il peut bénéficier de modalités adaptées pour les concours de gardien de la paix et de sapeur-pompier professionnel. Il peut également passer les épreuves de sélection de gendarme adjoint ou les concours de recrutement des agents de police municipale ainsi que de surveillant de l'administration pénitentiaire. Depuis 2005, la profession est réglementée.

### Débouchés

Le bac facilite l'accès au concours de gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme adjoint, agent de police municipale et surveillant de l'administration pénitentiaire. Il est aussi exigé pour la plupart des emplois de la sécurité du secteur privé.

#### Métier(s) accessible(s) :

- Agent(e) de la surveillance SNCF
- Agent(e) de sécurité
- Convoyeur(euse) de fonds
- Gardien(ne) de la paix, de police municipale
- Gendarme
- Sapeur-pompier

### Accès à la Formation

Après la 3<sup>e</sup>, seconde professionnelle Sécurité-prévention. L'accès à ce baccalauréat requiert certaines aptitudes physiques validées par une visite médicale, les élèves devant s'engager comme sapeur-pompier volontaire à 16 ans. Le recrutement se fait sur dossier et entretien.

#### **Admission de droit :**

- Classe de 3<sup>e</sup>

#### **Qualités requises :**

- résistance et sang-froid
- sens de l'observation
- bonne condition physique
- respect des règles
- compétences en communication orale et écrite

### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>	-	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>39</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>4 à 6</b>	<b>6 à 8</b>	<b>8</b>

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité  
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève  
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves  
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

### Enseignements professionnels

- Accueil et relation avec le public, les partenaires, permanence de services de police, de sécurité, d'alerte, etc.  
 Recueil et gestion de l'information et du renseignement
- Prévention des actes de délinquance et régulation des actes de malveillance et négligence
  - Maintien de l'ordre public et respect des lois et règlements ; protection des biens et de l'environnement
  - Premiers secours et assistance aux personnes (AFPS, CFAPSE) ; garde, surveillance et transfert des personnes
  - Sociologie, droit et institutions
  - Techniques professionnelles et opérationnelles, techniques d'assistance aux personnes (route, incendie, risques technologiques, biologiques et nucléaires etc.)



 **Stage**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines sur les trois années (incluant celles nécessaires à la validation du diplôme de niveau V : CAP Agent de Sécurité) . La durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines.

La formation en milieu professionnel constitue des moments privilégiés pour :

- participer à des situations professionnelles réelles, nécessitant notamment des capacités d'adaptation,
- découvrir la diversité des pratiques professionnelles de sécurité publique et sûreté, et de sécurité incendie,
- identifier des compétences transférables dans d'autres situations,
- s'immerger dans des contextes professionnels variés, plus ou moins complexes et contraints,
- construire une représentation des métiers liés à la sécurité et à la sûreté, et de leur implication dans l'exercice des libertés individuelles et collectives,
- prendre conscience des exigences rédactionnelles imposées par le monde professionnel.

 **Examen**

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Economie -Droit	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
<b>E2 : Epreuve Etudes de situations professionnelles</b>	4
<b>E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	3
Sous-épreuve E32: Activités professionnelles dans la dominante	5
Sous-épreuve E33: Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	
Sous-épreuve E31 : langue vivante 1	2
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
<b>EF1 : Langue vivante étrangère</b>	Pts>10
<b>EF2</b>	Pts>10

 **Statistiques**Académie de Montpellier

En 2017 : 96 candidats inscrits, 96 présentés, 89 admis (soit 92,71% de réussite).

En 2018 : 109 candidats inscrits, 109 présents, 108 admis (soit 99,08% de réussite)

En 2019 : 108 candidats inscrits, 108 présents, 103 admis (soit 95,37 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 39 candidats présents, 31 candidats admis (soit 79,5% de réussite).

En 2019 : 40 candidats présents, 37 candidats admis (soit 92,5% de réussite).

 **Poursuite d'études**

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Préparation au concours de gardien de la paix de la police nationale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

 **Où se former en Occitanie**Académie de Montpellier**11 Carcassonne**

Lycée professionnel Jules Fil (Public)

**30 Beaucaire**

Lycée privé Notre Dame d'Alzon Saint Félix (Privé sous contrat)

**30 Grand-Combe (La)**

Lycée professionnel Pasteur (Privé sous contrat)

**30 Nîmes**

Lycée professionnel Gaston Darboux (Public)

**34 Castelnau-le-Lez**

Lycée professionnel Georges Pompidou (Public)

**48 Mende**

Lycée professionnel privé Notre Dame (Privé sous contrat)

**66 Perpignan**

Lycée Aristide Maillol (Public)



Académie de Toulouse

12 Aubin

Lycée des métiers du bois et de l'habitat (*Public*)

31 Tournefeuille

Lycée polyvalent M.L Dissard Françoise (*public*)

65 Bagnères de Bigorre

Lycée polyvalent et des métiers Victor Duruy (*Public*)

65 Tarbes

Lycée professionnel privé saint-Pierre Pradeau La Sède (*privé*)**En savoir plus****Consultez les documents Onisep :**

- Guide régional « Après la 3e » et « L'après Bac pro »
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT »
- Fiches métiers ONISEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

